



Commune d'Oron

CONSEIL COMMUNAL D'ORON

Rapport de la commission chargée d'étudier la demande de crédit pour l'élaboration du plan de classement et de protection des arbres et de son règlement

Concernant le préavis municipal n° 16/2013

Monsieur Le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

La commission chargée d'étudier le préavis n° 16/2013, composée de Messieurs Olivier Besnier, Michel Bovy, Alain Chamot, Anton Schmuki et Florian Meyer (Président-rapporteur), s'est réunie le mardi 4 juin 2013 à la maison de commune de Palézieux-Village.

Monsieur Daniel Sonnay, délégué de la Municipalité d'Oron, a participé à cette réunion et a répondu à toutes les questions que la commission lui a posées. Cette dernière le remercie pour sa disponibilité.

Introduction générale / contexte

Les dix localités formant la commune d'Oron dispose chacune d'un plan de classement ou d'un règlement de protection des arbres, ayant été établi il y a ^{de} nombreuses années, conformément à la Loi sur la protection de la nature, des monuments et des sites du 10 décembre 1969 (LPNMS, édition du 01.01.2011). Ces plans n'ont pas été tenus à jour, comme l'exige la législation (art. 14 de la LPNMS), et, avec les années, la végétation a considérablement évoluée, rendant ces plans de classement obsolètes.

Ainsi, et conformément à la LPNMS qui exige que soit dressé un inventaire des arbres qui méritent d'être sauvegardé, la Municipalité souhaite un crédit d'étude afin de réactualiser et unifier l'ensemble des plans des 10 localités qui composent la commune d'Oron, pour ne former plus qu'un plan de classement et un règlement de protection des arbres.

Par ailleurs, ce plan de classement et ce règlement de protection des arbres constituera un élément indispensable pour la révision du PGA (plan général d'affectation) communal envisagée et pour l'adoption des quatre PGA en cours (Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Les Tavernes et Les Thioleyres).

Analyse du préavis municipal

Compte tenu de l'ancienneté des 10 plans / règlements ayant été établis et de l'évolution correspondante de la végétation, **une réactualisation et un regroupement des documents existants ayant pour objectif de former un plan de classement et un règlement de protection des arbres uniques pour l'ensemble du territoire oronais semble justifié et intéressant.**



Commune d'Oron

L'établissement de ces documents sera précieux pour l'adoption des PGA en cours et opportun pour la révision du PGA communal.

Le coût d'étude pour l'élaboration du plan de classement et du règlement de protection des arbres est estimé à environ Fr. 35'000.-- TTC, sur la base d'une offre détaillée remise à la Municipalité (en date du 21 mars 2013). Ce montant paraît adéquat pour la réalisation d'une telle mission.

Cette étude aura notamment pour objectifs de :

- cartographier et lister les objets à classer;
- fournir un règlement de protection des arbres et une carte informatisée les représentant, qui pourra être mise à jour par le BTO, via l'outil géomatique de l'administration communale;
- accompagner la Municipalité jusqu'à la mise à l'enquête de ces documents.

L'outil mis à disposition au terme de ce mandat permettra de faciliter la tâche de l'administration communale.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la commission, à l'unanimité, propose au Conseil communal d'accepter tel quel le préavis municipal n° 16/2013.

Palézieux, le 4 juin 2013.

La commission :

Olivier Besnier

Florian Meyer
(Président-rapporteur)

Michel Bovy

Alain Chamot

Anton Schmuki

Vu et transmis à la
Municipalité le
18 juin 2013

